

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 14 novembre 2011, tenue au 901, rue Royale
à Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2011;

1.3.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

1.4.- Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2012;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2011-11-515



- 2.1.- Adoption du règlement numéro 772 code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Malaric;
- 2.2.- Collège électoral «cooptés» au conseil d'administration du CSSS de La Vallée-de-l'Or;
- 2.3.- Déléguer madame Caroline Goulet comme répondante auprès du ministère du Revenu du Québec;
- 2.4.- Déléguer madame Caroline Goulet comme répondante auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada;
- 2.5.- Acquisition de décorations extérieures de Noël pour l'hôtel de ville;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Joël Faucher et madame Guyline Moore : 720, avenue Dargis-Ménard;
- 3.2.- Adoption du règlement numéro 773 modifiant le règlement de zonage #377 afin de supprimer la zone CQ-1;
- 3.3.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour ASDR Industries au 691, rue Royale;
- 3.4.- Adoption du circuit pour la piste cyclable;
- 3.5.- Demande de colportage de Prévention du suicide de Malaric;
- 3.6.- Demande d'autorisation de circulation pour le déplacement: départeur Ultramar;
- 3.7.- Félicitations à la Corporation minière Osisko : Prix innovation santé et sécurité de la CSST (région de l'Abitibi-Témiscamingue);
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Adoption du rapport 2009-2010 du Comité de diversification et de développement économique de Malaric;
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Contamination au garage;
- 6.2.- Nomination du directeur des travaux publics pour l'application du règlement no 658 concernant les animaux;
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Autorisation de paiement no 3 pour L. Fournier et Fils inc. : Réfection de l'avenue Fournière et de la rue des Erables;
- 7.2.- Autorisation de paiement no 4 pour L. Fournier et Fils inc. : Réfection de l'avenue Fournière et de la rue des Erables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

7.3.- Autorisation de paiement no 7 pour Lamothe Division de Sintra inc. :
Réaménagement de la rue Royale;

7.4.- Autorisation de paiement no 1 pour Les Construction De Castel :
Construction du garage aux travaux publics;

8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

10.1.- Groupe Soleil de Malartic inc. : Noël;

10.2.- Souper spaghetti au profit du travail de milieu;

10.3.- Musée minéralogique de Malartic;

11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

12.0.- **CORRESPONDANCE**

12.1.- Société d'histoire de Malartic : Inauguration d'œuvres d'art publiques –
félicitations à la Ville;

13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2011,
tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections
et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., c. E-2.2) les
formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du
conseil sont déposés devant le conseil.

1.4.- **Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2012**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2012

RÉSOLUTION
2011-11-516

RÉSOLUTION
2011-11-517



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2011-11-518

RÉSOLUTION
2011-11-519

RÉSOLUTION
2011-11-520

2.0.-

DIRECTION GÉNÉRALE

soit : deux séances ordinaires par mois, les 2^e et 4^e lundi de chaque mois à l'exception du mois de décembre où une seule séance ordinaire sera tenue le 2^e lundi du mois, tel que plus amplement détaillé dans le calendrier joint à la présente résolution.

Adoptée.

2.1.-

Adoption du règlement numéro 772 code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Daniel Magnan lors de la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 24 octobre 2011;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement numéro 772 code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Malartic, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.2.-

Collège électoral «coopés» au conseil d'administration du CSSS de la Vallée-de-l'Or

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VÉRIFIER auprès de mesdames Johanne Bilodeau, Mariette Brassard et Marie-Paule Ferron leur intérêt à siéger sur le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

2.3.-

Déléguer madame Caroline Goulet comme répondante auprès du ministère du Revenu du Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Caroline Goulet comme répondante pour la Ville de Malartic auprès du ministère du Revenu du Québec;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-11-521

2.4.- **Déléguer madame Caroline Goulet comme répondante auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Caroline Goulet comme répondante pour la Ville de Malartic auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-11-522

2.5.- **Acquisition de décorations extérieures de Noël pour l'hôtel de ville**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRODÉCER à l'acquisition de décorations extérieures de Noël pour l'hôtel de ville, tel que soumissionné par Leblanc Canada;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-11-523

3.0.- **URBANISME**

3.1.- **Demande de dérogation mineure de monsieur Joël Faucher et madame Guylaine Moore : 720, avenue Dargis-Ménard**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 720, avenue Dargis-Ménard (lot projeté #4 888 203, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une marge de recul arrière de 6,48 mètres pour le bâtiment principal au lieu de 9,31 mètres, une superficie maximale de 100 m² pour les bâtiments secondaires détachés au lieu de 75 m² et un nombre maximal de trois bâtiments secondaires détachés au lieu de deux ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul arrière de ±6,48 mètres pour le bâtiment principal, une superficie de ±100 m² pour les bâtiments secondaires détachés et ce, en autant que la finition extérieure des desdits bâtiments soit uniforme;



No de résolution
ou annulation

RÉSOLUTION
2011-11-524

3.2.-

DE REFUSER un nombre de trois bâtiments secondaires détachés, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

Adoption du règlement numéro 773 modifiant le règlement de zonage #377 afin de supprimer la zone CQ-1

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 773 modifiant le règlement de zonage #377 afin de supprimer la zone CQ-1, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Montréal;

Adoptée.

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour ASDR Industries au 691, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 691, rue Royale (lot #2 998 279, Cadastre du Québec) pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait certains critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Montréal ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que déposée par ASDR Industries et considérant le nombre d'enseignes sur le bâtiment ainsi que le matériel utilisé;

DE PROPOSER à ASDR Industries de contacter madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme afin de trouver une solution pour l'installation des enseignes et de refaire une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Adoptée.

Adoption du circuit pour la piste cyclable

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le circuit pour la piste cyclable, tel que présenté;

Adoptée.

Demande de colportage de Prévention du suicide de Malaric

RÉSOLUTION
2011-11-525

3.3.-

RÉSOLUTION
2011-11-526

3.4.-

RÉSOLUTION
3.5.-



2011-11-527
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE gratuitement un permis autorisant l'organisme Prévention du suicide de Malartic à tenir une activité de financement le 9 février 2012 de 15h et 18h aux coins des rues Érables et Royale ainsi qu'aux coins de l'avenue Central et rue Royale, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-528**

**3.6.- Demande d'autorisation de circulation pour le déplacement:
dépanneur Ultramar**

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur Ultramar doit être déplacé pour fins de chalet de ski de fond au Camping régional de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment doit emprunter les rues de la ville pour se rendre au Camping régional de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le transport doit être effectué par la compagnie Transport H.P. Royer 2008 inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie de transport Transport H.P. Royer 2008 inc. à circuler à l'intérieur de la Ville de Malartic pour le transport du bâtiment au Camping régional de Malartic;

QUE les rues suivantes soient empruntées lors du transport du bâtiment : la rue Royale, la rue des Pins, l'avenue Gravel, la rue Régine-Lanoix, la rue des Pins de nouveau jusqu'au chemin du Camping, tel que plus amplement défini au plan joint à la présente résolution, et ce, conditionnellement à ce que :

la compagnie de transport Transport H.P. Royer 2008 inc. obtienne les permis nécessaires auprès de la directrice du Service d'urbanisme;

la compagnie de transport Transport H.P. Royer 2008 inc. fournissent une copie ou preuve d'un contrat d'assurance responsabilité civile générale formule étendue d'un montant minimum de 2 000 000\$ du requérant précisant que cette assurance est pour couvrir l'activité de déplacement. Une description détaillée des activités couvertes par ce contrat d'assurance responsabilité. Advenant que le requérant désire modifier le contrat d'assurance, un avis de trente (30) jours doit être donné à la Ville de Malartic avant toute modification du contrat. Ce contrat d'assurance responsabilité doit être maintenu en vigueur pendant un (1) an après le déplacement du bâtiment ;

la compagnie de transport Transport H.P. Royer 2008 inc. devra aviser la directrice générale (24) heures à l'avance avant le transport du bâtiment ;

QUE la présente résolution soit valide du 15 novembre 2011 au 15 janvier 2012;



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2011-11-529

3.7.-

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec;
Adoptée.

Félicitations à la Corporation minière Osisko : Prix innovation santé et sécurité de la CSST (région de l'Abitibi-Témiscamingue)

CONSIDÉRANT QUE lors du 23^e colloque santé sécurité Abitibi-Témiscamingue, la Corporation minière Osisko a remporté le prix innovation en santé et sécurité du travail, catégorie Grandes entreprises remis par la CSST;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko s'est distinguée par la réalisation de solutions ingénieuses, efficaces et faciles à appliquer pour réduire, voire éliminer, les risques d'accidents et de maladies du travail dans leur milieu, et ce, par la conception de son bras mécanisé;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER la Corporation minière Osisko pour avoir remporté le prix innovation en santé et sécurité du travail, catégorie Grandes entreprises remis par la CSST et ainsi réduire les risques d'accidents et de maladies du travail;

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.0.-

Adoption du rapport 2009-2010 du Comité de diversification et de développement économique de Malaric

4.1.-

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport annuel 2009-2010 du Comité de diversification et de développement économique de Malaric;

DE RECLAMER auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or la somme de 50 000 \$ dû pour ce comité;

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE

5.0.-

TRAVAUX PUBLICS

6.0.-

Contamination au garage

6.1.-

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la firme Dessau pour le forage et l'aménagement de trois (3) puits d'observation pour le suivi des eaux souterraines, tel que



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

proposé dans l'offre de service du 14 novembre 2011, no 10-0180-027,
au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les
réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-532**

**6.2.- Nomination du directeur des travaux publics pour l'application du
règlement no 658 concernant les animaux**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Yan Bergeron, directeur des travaux publics
pour l'application du règlement no 658 concernant les animaux;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

**RÉSOLUTION
2011-11-533**

**7.1.- Autorisation de paiement no 3 pour L. Fournier et Fils inc. :
Réfection de l'avenue Fournière et de la rue des Érables**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 3 de L. Fournier et Fils inc.
pour les travaux de réfection de l'avenue Fournière et de la rue des
Érables;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 3 à L. Fournier et Fils inc. pour les
travaux de réfection de l'avenue Fournière et de la rue des Érables pour
un montant de 393 156,01 \$ (taxes incluses), conditionnellement à la
réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-534**

**7.2.- Autorisation de paiement no 4 pour L. Fournier et Fils inc. :
Réfection de l'avenue Fournière et de la rue des Érables**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 4 de L. Fournier et Fils inc.
pour les travaux de réfection de l'avenue Fournière et de la rue des
Érables;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 4 à L. Fournier et Fils inc. pour les
travaux de réfection de l'avenue Fournière et de la rue des Érables pour
un montant de 55 847,65 \$(taxes incluses), conditionnellement à la

réception des quittances;

Adoptée.

7.3.- Autorisation de paiement no 7 pour Lamothe Division de Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 7 de Lamothe Division de Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 7 à Lamothe Division de Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale pour un montant de 165 901,35 \$ (taxes incluses), conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

7.4.- Autorisation de paiement no 1 pour Les Construction De Castel : Construction du garage aux travaux publics

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 1 de Les Construction De Castel pour les travaux de construction du garage aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 1 à Les Construction De Castel pour les travaux de construction du garage aux travaux publics pour un montant de 60 841,04 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- Groupe Soleil de Malaric inc. : Noël

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER la somme de 150 \$ à Groupe Soleil pour la fête de Noël;

Adoptée.

10.2.- Souper spaghetti au profit du travail de milieu

No de résolution
ou annotation



RÉSOLUTION 2011-11-535

RÉSOLUTION 2011-11-536

RÉSOLUTION 2011-11-537

RÉSOLUTION



2011-11-538
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER une table pour 8 personnes au coût de 100 \$ pour un
souper spaghetti au profit du travail de milieu prévu le 25 novembre 2011
à 17h;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-11-539

10.3.- Musée minéralogique de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une entente de soutien financier et technique a été
signée pour cinq (5) ans à partir de 2008 et que le taux de participation de
la Ville est calculé sur la moyenne des états financiers vérifiés de deux
(2) dernières années précédentes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER l'aide financière de 25 737 \$ pour l'année 2011 et
d'autoriser la directrice générale et trésorière à s'approprier cette somme
à même le surplus budgétaire;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

12.1.- Société d'histoire de Malartic : Inauguration d'œuvres d'art
publiques - félicitations à la Ville

Cette correspondance a été déposée.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2011-11-540

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h18

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE